

ARCHITECTE ET URBANISTE DE L'ÉTAT

Un métier, une passion



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

A portrait of Claude Bertolino, a woman with grey hair, smiling, wearing a dark turtleneck and a dark jacket. She is standing in front of a modern building with many balconies.

Claude BERTOLINO

Directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement en Île-de-France

A stylized line drawing of a hand, with fingers slightly curled, positioned to the left of the text.

Vous avez été en poste au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise, puis en directions départementales de l'équipement (DDE) en accédant à des postes de direction, est-ce un parcours type d'architecte et urbaniste d'État (AUE) ?

Claude Bertolino : Il n'y a pas de parcours type. En tant qu'AUE, je fais partie des grands corps de l'État au même titre que les énarques ou les ingénieurs des ponts et chaussées.

J'ai accédé à des fonctions à haute responsabilité passionnantes mais ce sont mes compétences qui m'ont permis d'avoir un tel parcours.

Aujourd'hui, vous encadrez du personnel, définissez des stratégies, n'est-ce pas des missions très éloignées de celles d'un architecte libéral ?

CB : Je savais que le métier que je ferais serait différent de l'exercice libéral. Je ne conçois plus de bâtiment.

Pour moi, le projet architectural est un « objet célibataire » qui répond à la commande d'un maître d'ouvrage.

Alors qu'un projet urbain est un projet où l'on change d'échelle, on travaille sur des pleins et des vides, des liaisons, sur la forme urbaine souvent mal structurée, c'est très excitant. Je n'ai pas le sentiment de renier ma formation, bien au contraire, je la mets au service de projets urbains, motivants, avec des perspectives vastes, à moyen et long termes.



« Un projet urbain est un projet où l'on change d'échelle, on travaille sur des pleins et des vides [...] c'est très excitant »

3

Mon quotidien n'est jamais le même. Je travaille en équipe avec des personnes de grande compétence. C'est une réelle source d'enrichissement mais je conçois que cela puisse être pesant si on aime travailler seul. C'est un choix de vie, de carrière.

Après le concours, vous avez suivi une année de formation à l'École des ponts et chaussées et à Chaillot, quel est votre regard sur cette formation ?

CB : Ce fut une année très riche. Riche intellectuellement car cela permet de se former pendant un an ce qui est une véritable chance et de réfléchir au poste qu'on va prendre. Riche d'un point de vue humain car on est confronté notamment aux architectes des bâtiments de France et on se construit un réseau précieux. Cette année est une parenthèse très constructive dans une carrière avec un enseignement de très grande qualité.



A portrait of Jean-Christophe Simon, a middle-aged man with grey hair, wearing a dark suit and tie. He is looking directly at the camera with a slight smile. The background is a blurred architectural interior with stone arches.

Jean-Christophe SIMON

Directeur de la maîtrise d'ouvrage au Centre des monuments nationaux

A stylized line drawing of a hand, with fingers slightly curled, positioned to the left of the text.

Architecte spécialisé dans l'histoire et l'archéologie, Jean-Christophe Simon effectue une carrière professionnelle tournée vers son domaine de prédilection : la question patrimoniale.

Avant de passer le concours d'architecte des bâtiments de France (ABF) en 1987, il exerce, dès 1982, en tant qu'architecte libéral et crée son agence à Toulouse. Une rencontre avec Bernard Calley, ABF, chef du service départemental de l'architecture de Haute-Garonne le convainc de passer le concours et d'aller vers la prescription « permettant à d'autres de réaliser ».

Il choisit comme premier poste le service

départemental de l'architecture de l'Eure puis dirige celui des Alpes de Haute-Provence, département rural où l'objectif est de « rendre un service public dans son rôle entier » et un échelon « où on est au plus près de tous les décideurs ».

Avec une enfance teintée d'expatriation, Jean-Christophe Simon souhaite aussi découvrir le patrimoine à travers d'autres cultures. Il remporte la bourse Richard Morris Hunt et part six mois aux États-Unis pour étudier la politique américaine de préservation du patrimoine : « C'est une politique très ancienne qui intègre tous les services autour du patrimoine [...] les

sites sont extrêmement bien aménagés pour offrir une présentation la plus pédagogique possible ». On est alors en 1995 et le gouvernement cambodgien met en place une politique de restauration des temples d'Angkor : Jean-Christophe Simon part pour l'Asie piloter le projet d'assistance technique à la conservation d'Angkor : « Il fallait reconstituer la structure pour entretenir ce patrimoine de l'humanité », cela consistait à « accroître les effectifs et mettre en place les formations à ce métier » mais également « participer auprès du gouvernement à l'élaboration des textes de conservation du patrimoine ».

Jean-Christophe Simon est nommé



« La fonction publique m'a offert une ouverture quasi-immédiate à une palette de fonctions et de missions très large et, [...] au-delà d'une carrière, si on veut être acteur de l'évolution de son environnement, c'est un des métiers qui le permet »

5

conservateur régional des monuments historiques en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) à son retour en France en 1998. Il y pilote la politique de protection patrimoniale, exerce la maîtrise d'ouvrage et le contrôle scientifique et technique de monuments protégés : « Cela m'a permis de participer à la définition de ce que sera le patrimoine du ^{xxi}^e siècle ». Durant cette période, il participe, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'investissement en faveur du patrimoine antique de PACA, à une étude aujourd'hui généralisée qui mesure les retombées économiques du patrimoine et démontre que c'est un formidable levier : « On dit

que le patrimoine est cher, que c'est une charge, or, il est démontré que le patrimoine est un acteur du développement économique d'une région ».

Depuis un an, Jean-Christophe Simon, en tant que directeur de la maîtrise d'ouvrage au Centre des monuments nationaux (CMN), poursuit sa quête de voir le patrimoine vivant, ouvert au public, acteur du développement. Il pilote notamment la stratégie de restauration d'une douzaine de monuments majeurs remis en dotation au CMN pour les inscrire dans une démarche globale allant de leur conservation à leur présentation au

public. À titre d'exemple, 6 millions sont affectés en 2010 à la restauration et la mise en valeur du château du Champs-sur-Marne et 100 millions d'euros sont programmés sur 10 ans pour le Panthéon.

Si Jean-Christophe Simon a choisi cette voie d'AUE c'est parce que « voulant me consacrer au patrimoine et au cadre de vie, la fonction publique m'a offert une ouverture quasi-immédiate à une palette de fonctions et de missions très large et, qu'au-delà d'une carrière, si on veut être acteur de l'évolution de son environnement, c'est un des métiers qui le permet ».

Qu'est-ce qu'un architecte et urbaniste de l'État ?

C'est un architecte qui exerce son métier au service de projets touchant le territoire, le patrimoine, l'architecture, les populations, la nature et les paysages. Il porte la parole de l'État et participe à des projets à enjeux multiples (politiques, économiques, sociaux, culturels...). Un architecte et urbaniste de l'État (AUE) exerce ses fonctions au sein du ministère

du Développement durable ou du ministère de la Culture selon ses choix et compétences, au niveau central, régional ou départemental ou dans les réseaux et établissements scientifiques, techniques et culturels de ces deux ministères. Il fait partie d'un corps unique en France rattaché de par son excellence aux grands corps de l'État. Aujourd'hui, l'architecte et urbaniste de

l'État est un acteur pivot dans l'élaboration des politiques territoriales et il apporte sa vision et son expertise au service de projets allant de la préservation des monuments historiques français à l'élaboration d'éco-quartiers. Ce corps donne accès, pour des architectes, à des fonctions exceptionnellement variées réparties sur l'ensemble du territoire.

Architecte et urbaniste de l'État et architecte des bâtiments de France

Les architectes et urbanistes de l'État (AUE) constituent un corps interministériel créé en 1993 par la fusion du corps des architectes des bâtiments de France (ABF) et de celui des urbanistes de l'État. Ils sont rattachés au ministère du Développement durable ou au ministère de la Culture mais font partie du même corps. Dans l'exercice de leurs fonctions, les AUE du ministère de la Culture assurent les missions des architectes des bâtiments de France au sein des services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP).

1946

création du corps des architectes des bâtiments de France (ABF)

1962

création du corps des urbanistes de l'État (UE)

1993

création du corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE), fusion des ABF et des UE

Chiffres clés

400 AUE dont 37% de femmes

230 AUE au ministère de la Culture

170 AUE au ministère
du Développement durable

Plus de

280 occupent un poste dans les services
déconcentrés de l'État

Environ

50 ont un poste en administration centrale

30 en établissement public

40 exercent d'autres fonctions

Que fait un architecte et urbaniste de l'État ?



Hélène PESKINE

Directrice du service régional de la connaissance, des études et de la prospective à la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (au centre de la photo)

7

Un rôle de conseil et d'animation

« Dans le cadre de mes fonctions, j'ai suivi pendant plus d'un an les négociations avec le conseil régional sur l'élaboration du prochain schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), document stratégique qui fixe pour les 25 prochaines années une ambition et des objectifs pour ce territoire.

À cette occasion, j'ai été mandatée pour défendre les positions de l'État tout au long du processus de discussion jusqu'à la saisine officielle du Conseil d'État, étape

ultime avant l'entrée en vigueur du SDRIF. J'ai également suivi les travaux des 10 grands architectes chargés par le Président de la République de réfléchir sur ce que pourrait être la métropole du 21^e siècle de l'après Kyoto, appelée le Grand Paris. Concrètement, j'ai effectué une synthèse de l'ensemble des travaux et animé les réflexions en interne sur les suites à donner pour le projet de loi sur le Grand Paris.

Enfin, j'anime et conseille quotidiennement les services du ministère en charge

des questions d'aménagement au niveau départemental qui se traduit par exemple dans la répartition des crédits d'études ou la définition du programme régional annuel. Ces conseils peuvent aussi prendre la forme d'orientations partagées.

À titre d'illustration, j'ai mis en place un atelier paysage régional pour définir des recommandations, issues pour partie des bonnes pratiques constatées et des réflexions engagées au niveau régional ».





Frédéric AUCLAIR

Principal adjoint au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Paris et président de l'Association nationale des architectes et bâtiments de France (au premier plan)

Un rôle de conseil et d'expertise

« **U**n architecte et urbaniste de l'État en service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) est un architecte avant tout garant de la préservation du patrimoine bâti et paysager et de la qualité du cadre de vie. Cela se traduit au quotidien par un travail de conseil et de contrôle, notamment pour ce qui est des règles applicables dans les espaces protégés. Au STAP de Paris, j'instruis des permis de construire, de démolir et des déclarations préalables : j'émet un avis d'architecte des bâtiments de France (ABF). Nous sommes 9 ABF à Paris.

Je suis également en charge de la préservation des monuments historiques de l'État en tant que conservateur. Dans le cadre de cette mission, il faut programmer puis réaliser les travaux d'entretien et suivre ceux de restauration. À Paris, par exemple, pour l'entretien des jardins des Tuileries, il faut piloter les réflexions sur les techniques les plus propices pour le maintien et l'entretien des sols de ces jardins ; au Louvre, il peut s'agir de la surveillance de la statuaire des façades ou de la construction d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite.

Enfin, je suis amené à participer, comme d'autres ABF, à des groupes de travail ou de réflexion sur, par exemple, l'élaboration de la législation sur les monuments

historiques. En France, il existe 43 000 monuments historiques auxquels s'ajoutent notamment les secteurs sauvegardés et les sites naturels, comme l'île de Ré ou la montagne Sainte-Victoire. Ces espaces représentent près de 6 % du territoire national. Les ABF donnent également des avis sur la préservation des sites.

En fonction des projets, nous sommes régulièrement confrontés à des enjeux

politiques car qui dit territoire dit enjeux de cet ordre. Il faut alors porter la parole de l'État et arbitrer, au sens d'arbitrage et non d'arbitraire, dans le sens de l'intérêt général les projets qui relèvent de notre compétence. Au sein de l'administration, dans les services déconcentrés, l'AUE est en permanence confronté à une vision de la petite à la grande échelle, c'est là que la formation initiale d'architecte prend tout son sens » ■

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP)

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP), présents dans chaque département, sont les artisans de l'élargissement de la politique du patrimoine de l'État vers des pratiques de la mise en valeur du cadre de vie, sollicitée et comprise par tous. À la fois porteurs de l'intérêt général et attentifs aux contraintes locales, ils prennent en compte les enjeux du développement durable dans les politiques par la promotion de la qualité architecturale et paysagère des constructions. Ils contribuent à la qualité des projets d'aménagement des territoires urbains et ruraux et à la promotion de la création architecturale. Ils conseillent les maîtres d'ouvrage dans l'élaboration et la

réalisation de leurs projets architecturaux et les collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs documents de planification urbaine. Par ailleurs, les STAP exercent trois grandes missions : le conseil, le contrôle et la conservation. Ils assurent le conseil et la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité en portant une attention particulière à leur insertion dans le paysage. Ils délivrent des avis sur tous les projets pour apporter des modifications dans les espaces protégés afin d'en améliorer la qualité. Ils sont conservateurs des monuments historiques affectés au ministère de la Culture et y assurent la maîtrise d'œuvre des travaux de réparations.

La carrière d'un architecte et urbaniste de l'État

En tant que cadre supérieur de la fonction publique d'État, l'architecte et urbaniste de l'État (AUE) occupe des fonctions de direction, conseil, encadrement, contrôle et expertise dans les services centraux ou déconcentrés des deux ministères et dans les réseaux scientifiques, techniques et culturels. Il peut également être chargé de missions d'enseignement, de recherche et de maîtrise d'œuvre. Le parcours de chaque AUE est spécifique. Chacun peut construire sa carrière en fonction de ses compétences et des opportunités de postes qui se présentent. L'étendue des services de la Fonction publique permet d'offrir aux AUE un large choix de postes et de fonctions. Un suivi individualisé a été mis en place dans les deux ministères : un chargé de mission référent les accompagne et les oriente dans leur choix de carrière (changement de poste, formation, avancement, mobilité, etc.).

Le premier poste

À l'issue de leur recrutement dans le corps, les AUE sont affectés dans les services d'un des deux ministères : ceux ayant choisi l'option urbanisme et aménagement sont affectés au ministère du Développement durable et ceux ayant opté pour patrimoine architectural, urbain et paysager sont affectés au ministère de la Culture.

À titre d'exemple, au ministère du Développement durable, les premiers postes des AUE peuvent recouvrir :

- en administration centrale, adjoint à un chef de bureau ou chargé de mission à enjeux ;
- en service déconcentré (direction départementale des territoires, direction

régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), adjoint ou chef de service.

Au ministère de la Culture, le premier poste d'un AUE est généralement celui d'adjoint au chef d'un service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP). L'affectation en STAP entraîne l'attribution des fonctions d'architecte des bâtiments de France (cf. encadré p.8). Ensuite, une diversité de parcours professionnels est offerte à l'AUE pour l'exercice de ses missions.

Les perspectives de carrière

Après la première affectation, les passerelles sont possibles et l'AUE peut être affecté à sa demande dans les services de l'un ou de l'autre ministère voire dans les services d'autres ministères. Chaque ministère offre une diversité de services très étendue : services centraux, services déconcentrés, établissements publics, services à compétence nationale (cf. encadré). À cela, s'ajoutent les possibilités de détachement au sein des services des collectivités territoriales.

Ainsi, dans le cadre de sa carrière, un AUE peut avoir accès aux emplois de direction en administration centrale (sous-directeur, chef de service, directeur de projet) ou dans les services déconcentrés (directeur départemental ou régional). L'AUE peut accéder au grade d'architecte urbaniste en chef de l'État après 8 ans d'exercice. En fin de carrière, l'AUE peut être intégré dans un corps d'inspection générale.

Au ministère du Développement durable, l'AUE peut être détaché auprès d'établissements publics comme les établissements publics fonciers, d'aménagement ou de

maîtrise d'ouvrage en tant que directeur de service, directeur ou chef de projet. Il peut également être chargé de fonctions de direction ou de chef de service auprès des collectivités territoriales, d'agences d'urbanisme ou de sociétés HLM.

Au ministère de la Culture, un AUE peut notamment être amené à exercer ses fonctions dans les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) en tant qu'adjoint au chef de STAP, chef de STAP, conseiller pour l'architecture, conservateur régional des monuments historiques et, après quelques années de carrière, en tant que directeur régional adjoint et directeur régional. Il peut également être détaché au sein des établissements publics comme chargé de la conservation de monuments et, après quelques années de carrière, comme directeur de la maîtrise d'ouvrage, directeur d'école d'architecture, etc. ■

Combien gagne un architecte et urbaniste de l'État?

En moyenne, la rémunération brute annuelle d'un AUE va de 25 000 euros en début de carrière à 60 000 euros en fin de carrière.

Cette rémunération est complétée en fonction du niveau de responsabilité ou d'expertise de l'AUE et de ses résultats.

Les différents services de l'État, autant d'opportunités ouvertes aux architectes et urbanistes de l'État

Au ministère du Développement
durable :

Services régionaux et interrégionaux

26 directions régionales
de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
(DREAL)

8 centres d'études techniques
de l'équipement (CETE)

Services départementaux et interdépartementaux

100 directions
départementales des territoires et
de la mer (DDTM)

Services territoriaux spécifiques

Organismes scientifiques et techniques

- Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)
- Service à compétence nationale en ingénierie aéroportuaire

Établissements publics

- Agence foncière et technique de la région parisienne
- Agence nationale de rénovation urbaine
- Agence nationale de l'habitat
- Centre scientifique et technique du bâtiment
- École nationale des travaux publics de l'État
- Établissements publics d'aménagement
- Établissements publics fonciers
- Port autonome de Paris

Au ministère de la Culture :

Services déconcentrés

26 directions régionales des
affaires culturelles (DRAC)

100 services territoriaux de
l'architecture et du patrimoine
(STAP) au sein des DRAC

Établissements publics ou autres services

- Centre des monuments nationaux (CMN)
- Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC)
- École nationale supérieure d'architecture (20 écoles en France)
- Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA)
- Établissement public du Grand Palais des Champs-Élysées
- Musée et domaine du château de Fontainebleau
- Musée et domaine national de Versailles
- Musée du château de Pau
- Musée et domaines de Compiègne
- Musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye
- Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH)
- Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAPA)
- Musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, etc.



Comment devenir un architecte et urbaniste de l'État ?

Pour devenir architecte et urbaniste de l'État (AUE), il faut passer un concours de la Fonction publique d'État. La période d'inscription au concours se déroule chaque année entre décembre et janvier. En 2011, la date limite d'inscription est fixée au 22 janvier, les épreuves écrites se déroulent en mars et les épreuves orales en juin. Après la réussite au concours, les élèves suivent une formation rémunérée d'un an avant leur prise de poste.

Le concours

Ce concours est ouvert à ceux qui détiennent un diplôme menant au port du titre d'architecte en France (concours externe). Il est également accessible aux fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ou des collectivités territoriales ayant effectué cinq années de service public (concours interne). Le candidat doit choisir une option lors de son inscription : urbanisme et aménagement ou patrimoine architectural, urbain et paysager.

Concours 2011

Pour tout savoir et vous inscrire, connectez vous sur www.developpement-durable.gouv.fr, (Concours et formations / e-Recrutement / S'inscrire), www.culture.gouv.fr (documentation / dossiers thématiques)

Date limite d'inscription : 22 janvier 2011

Si vous avez des questions supplémentaires, vous pouvez contacter

- Laurent Paillard pour le ministère du Développement durable : laurent.paillard@developpement-durable.gouv.fr
- Paule Immath pour le ministère de la Culture : paule.immath@culture.gouv.fr

Le choix de cette option détermine le ministère de rattachement de l'AUE pour son premier poste : le ministère du Développement durable pour l'option urbanisme et aménagement ou le ministère de la Culture pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager. À l'issue du premier poste et en cours de carrière, l'AUE peut être affecté dans l'un ou l'autre ministère voire dans un autre ministère.

Les écoles proposant une préparation au concours

Les écoles nationales supérieures d'architecture de Versailles, Lyon et Toulouse et l'école de Chaillot délivrent une préparation spécifique au concours d'AUE. Par ailleurs, les formations diplômantes, masters ou masters pro dispensés par Science Po et d'autres établissements supérieurs comme les universités, constituent une bonne base de préparation au concours. Les instituts d'urbanisme préparent à l'option urbanisme et aménagement et les diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA) « architecture et patrimoine » dispensés par l'école de Chaillot et les écoles nationales supérieures d'architecture (Paris-Belleville, Grenoble...) sont orientés sur l'option patrimoine architectural, urbain et paysager.

Une formation rémunérée d'un an

Après la réussite du concours, les élèves suivent une formation rémunérée obligatoire d'un an, commune aux deux spécialités. Cette formation est assurée par l'État et organisée conjointement par l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC) et l'école de Chaillot. Elle s'articule autour de stages pratiques en services déconcentrés, d'enseignements pour préparer à

la prise de poste et de la soutenance d'un projet de fin d'études devant un jury. Après cette année de formation, et sous réserve d'avoir réussi les épreuves de fin de scolarité, les élèves sont titularisés architectes et urbanistes de l'État et sont affectés pour leur premier poste dans les ministères en fonction de l'option qu'ils ont choisie au concours. ■

Contacts pour préparer le concours

École nationale supérieure d'architecture de Versailles

www.versailles.archi.fr
Renseignements et inscriptions :
Nadine Perrin
tél. 01 39 07 40 97
nadine.perrin@versailles.archi.fr

École nationale supérieure d'architecture de Lyon

www.lyon.archi.fr
Renseignements et inscriptions :
Nicole Chamonaz
tél. 04 78 79 50 53
nicole.chamonaz@lyon.archi.fr

École nationale supérieure d'architecture de Toulouse

www.toulouse.archi.fr
Renseignements et inscriptions :
Benoît Melon
(responsable pédagogique)
tél. 06 74 93 76 67
benoit.melon@toulouse.archi.fr
Annie Loiseaux (responsable administrative)
tél. 05 62 11 40 50
annie.loiseaux@toulouse.archi.fr

École de Chaillot

www.citechaillot.fr
Contact : Konstantina Vogiatzi
tél. 01 58 51 52 66
kvogiatzi@citechaillot.fr

Pour aller plus loin

Sites internet

Ministère du Développement durable :

www.developpement-durable.gouv.fr

Ministère de la Culture :

www.culture.gouv.fr - www.culture.fr

École nationale des ponts et chaussées :

www.enpc.fr

École de Chaillot :

www.citechaillot.fr

Association des AUE-ABF :

www.anabf.archi.fr

Textes de références

Sur le statut des AUE :

- décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE) ;
- décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ;
- décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- arrêté du 6 mai 1994 relatif à la formation des architectes et urbanistes de l'État.

L'ensemble des textes sont consultables sur le site Legifrance www.legifrance.gouv.fr



Photos : MEDDTL/Arnaud Bouissou

Maquette : MEDDTL/Raphaëlle VIAL

DICOM-SPES/BRO/10008 - Novembre 2010

Imprimeur : Fabregue